Informations de base	
2011/2522(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat du gouverneur Salmaan Taseer **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Pakistan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/01/2011	Décision du Parlement	T7-0026/2011	Résumé
20/01/2011	Résultat du vote au parlement		
20/01/2011	Débat en plénière		
20/01/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2522(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0041/2011	18/01/2011	
Proposition de résolution		B7-0045/2011	18/01/2011	
Proposition de résolution		B7-0059/2011	18/01/2011	
Proposition de résolution		B7-0060/2011	18/01/2011	
Proposition de résolution		B7-0061/2011	18/01/2011	
Proposition de résolution		B7-0062/2011	18/01/2011	
Proposition de résolution		B7-0063/2011	18/01/2011	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0026/2011	20/01/2011	Résumé

Résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat du gouverneur Salmaan Taseer

2011/2522(RSP) - 20/01/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui s'est tenu en séance plénière le même jour, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat du gouverneur Salmaan Taseer.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL et EFD.

Le Parlement condamne fermement l'assassinat brutal de M. Salmaan Taseer, gouverneur de la province pakistanaise du Pendjab, le 4 janvier 2011 sur un marché d'Islamabad. Il rappelle qu'il était de ceux qui critiquaient de manière la plus virulente et la plus visible les lois pakistanaises sur le blasphème et leur détournement par des groupes extrémistes.

Le Parlement s'inquiète du fait que de nombreux groupes de défense des droits de l'homme ont critiqué l'absence de soutien témoigné par les dirigeants pakistanais à l'égard des positions courageuses du gouverneur Taseer. **Il déplore en particulier l'intolérance religieuse et les appels univoques au meurtre lors des manifestations**.

Le Parlement demande au gouvernement pakistanais d'empêcher que les voix modérées dans le pays, soient réduites au silence par les extrémistes. Il s'inquiète également de ce que des pans entiers de l'armée, de l'appareil judiciaire et de la classe politique donnent de manière tacite, voire publique, satisfaction aux extrémistes religieux au Pakistan.

Plus globalement, le Parlement est préoccupé par le fait que les **lois pakistanaises sur le blasphème** soient toujours employées à des fins de persécution des courants religieux, y compris les chrétiens, tels qu'Asia Bibi, qui, mère de cinq enfants, a été condamnée à mort. Il est également préoccupé par le fait que les lois sur le blasphème - qui peuvent entraîner la peine de mort au Pakistan et qui sont souvent invoquées pour justifier la censure, les accusations, la persécution, et dans certains cas, les assassinats de membres de minorités politiques, raciales et religieuses - font le terreau des formes d'abus qui touchent les gens de toutes confessions au Pakistan. Il invite donc une nouvelle fois le gouvernement pakistanais à **revoir en profondeur les lois sur le blasphème**.

Le Parlement demande également au gouvernement pakistanais de :

- prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de tous les juges au Pakistan, en leur permettant ainsi de jouer pleinement leur rôle constitutionnel sans devoir craindre les intimidations, la violence ou le harcèlement;
- protéger les citoyens de manière à ce qu'ils puissent pratiquer leur foi librement;
- garantir les droits de l'homme des minorités tels qu'énoncés dans la constitution iranienne et la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- promouvoir la tolérance et prendre des initiatives contre la haine et l'extrémisme violent;
- mettre en œuvre les réformes proposées du système éducatif et règlementer et inspecter les écoles coraniques;
- supprimer toute propagande prônant la haine, la supériorité religieuse et la diffamation des religions des manuels approuvés par le département du ministère de l'éducation chargé des programmes scolaires.

Le Service européen pour l'action extérieure est appelé pour sa part à **inclure la question de la tolérance religieuse au sein de la société dans son dialogue politique avec le Pakistan** et à insister pour que le gouvernement du Pakistan respecte la clause sur la démocratie et les droits de l'homme inscrite dans l'accord de coopération entre l'Union européenne et ce pays.

Le Parlement demande enfin que la Commission soutienne financièrement les organisations et défenseurs des droits de l'homme et la société civile au Pakistan contre les lois sur le blasphème et les autres lois discriminatoires.